



HAL
open science

Rapports à l'emploi des migrants sans-papiers sub-sahariens dans le BTP, nettoyage, restauration

Emeline Zougbede

► **To cite this version:**

Emeline Zougbede. Rapports à l'emploi des migrants sans-papiers sub-sahariens dans le BTP, nettoyage, restauration. Saint-Denis au fur et à mesure, 2022, 72, pp.101-107. hal-03818284

HAL Id: hal-03818284

<https://univ-paris8.hal.science/hal-03818284>

Submitted on 19 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Saint-Denis au fur et à mesure

N° 72
juin 2022

**Saint-Denis territoire de migrations (1 & 2)
Chercheur.e.s, actrices et acteurs
locaux.ales en dialogues**

**Actes des journées d'études
du 5 juin 2019 & 26 février 2020**

Le secteur des études locales

Le secteur des études locales anime et édite « Saint-Denis, au fur et à mesure... », revue communale d'études.

Le secteur des études locales a pour mission principale de participer – à partir des méthodologies des sciences sociales - à l'élaboration d'une meilleure connaissance de la société locale et de l'activité municipale afin de favoriser des réflexions prospectives, des réflexions sur les politiques municipales et de conforter le rapport au réel de l'instance municipale.

La démarche du secteur des études locales se mène en resserrant les liens entre chercheurs et acteurs sociaux dans le respect des spécificités de chacun, de leurs rôles et compétences propres, ce qui implique autonomie, écoute réciproque et dialogue permanent.

Le secteur des études locales réalise (ou participe à la mise en place) des études de cadrages socio-démographiques et des recherches sur la société locale dans les domaines des sciences sociales. Il suit également des études plus finalisées mises en place par les Directions qui le sollicitent. Il intervient en conseil auprès des Directions pour la mise en place d'études et l'exploitation de données. Il mène, dans son domaine, une mission de coordination, de synthèse et de socialisation des connaissances.

Depuis 1991, « Saint-Denis, au fur et à mesure » se donne pour objectif de constituer un temps fort de socialisation d'informations, de données, d'études, de sources d'information,... Il s'agit avant tout d'un instrument de travail qui vise à favoriser des élaborations collectives contribuant par leurs apports à éclairer, au fur et à mesure, le mouvement de la société locale dans tous ses aspects. « Saint-Denis, au fur et à mesure » publie des textes de socialisation de savoirs, d'études et de recherches élaborés par des acteurs sociaux, par des chercheurs et étudiants et autres partenaires de la Ville.

SAINT-DENIS

Au fur et à mesure

Coordination du numéro :

Jean-Barthélemi Debost,

historien, responsable de la mission sciences société
de l'Institut Convergences Migrations

Delphine Leroy,

anthropologue, maîtresse de conférence en sciences de l'éducation,
Université paris 8 Vincennes-Saint-Denis, laboratoire Experice,
Affiliée à l'Institut Convergences Migrations

Alphonse Yapi-Diahou,

professeur émérite, université de Paris 8/UMR LADYSS,
ancien directeur de l'école doctorale sciences sociales ED 401

Christine Bellavoine,

sociologue, responsable du secteur des études locales,
Mairie de Saint-Denis

Coordination :

secteur des études locales

Mairie de Saint-Denis - BP 269 - 93205 SAINT-DENIS CEDEX 1

tél. 01 49 33 69 01 - fax. 01 49 33 66 33

christine.bellavoine@ville-saint-denis.fr

ISSN 2823-006X

5.4 Rapports à l'emploi des migrants sans-papiers sub-sahariens dans le BTP, nettoyage, restauration

Emeline ZOUGBEDE, sociologue

Ma thèse, à la croisée d'une socio-anthropologie des migrations et d'une anthropologie politique, a traité des situations d'emploi de travailleurs migrants sans-papiers, originaires de la vallée du fleuve Sénégal et vivant dans la région parisienne. Elle en a exploré les logiques économiques et politiques, lesquelles loin d'être concurrentes, sont complémentaires. Les politiques migratoires à l'endroit du séjour et du travail des étrangers, évoquant un droit subjectif, en viennent à autoriser et à absoudre les déréglementations croissantes des marchés du travail français, particulièrement en termes de flexibilité et de précarité. Dans cette optique, ma thèse s'est attachée à montrer comment s'articulent la fragmentation des statuts d'emploi et celle des statuts juridiques, comment, s'agissant de l'emploi des migrants sans-papiers, elles ne peuvent être pensées l'une sans l'autre. Suivant une pensée foucauldienne, l'imbrication de logiques économiques et politiques m'a ainsi autorisé à penser l'accentuation d'un gouvernement des corps. Ce gouvernement des corps s'inscrit dans un dispositif d'action publique qui n'est autre que celui de l'admission exceptionnelle au séjour par le travail que décrit la circulaire du 28 novembre 2012, dite circulaire « Valls ».

Dans mes travaux de recherche actuels, je continue à traiter ces questions. M'intéressant davantage aux manières dont sont traitées certaines catégories de l'action publique, et particulièrement celle du travailleur sans-papiers, je mène depuis près de trois ans une ethnographie des mobilisations collectives de travailleurs sans-papiers soutenues par la CGT. D'une part, j'interroge les possibilités de telles mobilisations au regard du cadre législatif relatif à la régularisation par le travail en portant une attention aux caractéristiques sociales des acteurs concernés et questionne l'usage de la législation relative au travail comme arme dans la revendication de la régularisation. D'autre part, par cette ethnographie détaillée qui investit différents espaces d'énonciation des controverses sociojuridiques relatives au travail des sans-papiers mais aussi à l'asile (qu'elles soient celles des sans-papiers, des associations et syndicats, des employeurs, des institutions et des administrations comme la préfecture ou encore l'inspection du travail), j'analyse les processus de négociation à l'œuvre, notamment autour des normes autorisant des interprétations, voire des formes de détournement, du cadre législatif, à la fois saisies par les grévistes et leurs soutiens, mais aussi par les agents de la préfecture de Paris. Par cette recherche, je m'intéresse donc aux formes d'engagement et de repolitisation de la question migratoire par les acteurs eux-mêmes, mais aussi aux processus de conversion, de transfert et de négociation qui peuvent se faire dans un cadre syndical et militant, mais aussi public et qui participent de la remise en cause de dispositifs de contrôle des mobilités humaines.

Éléments d'analyse d'une mise au travail des sans-papiers subsahariens : les dispositions singulières des rapports d'emploi

Je commencerai par quelques précisions méthodologiques. Principalement originaire de la vallée du fleuve Sénégal (soit une région située entre le Mali,

la Mauritanie et le Sénégal), la population d'enquête est constituée d'hommes. Majoritairement issus du monde rural, ils sont peu, voire pas, alphabétisés. Agriculteurs, éleveurs, petits commerçants venus au motif du travail, ils sont entrés en France dans les années 2000 et les années 2010, soit par la voie aérienne après obtention d'un visa Schengen, soit en traversant les mers et les déserts. Arrivée en France, la très grande majorité d'entre eux vit dans les foyers de travailleurs migrants de la région parisienne. Concernant leur activité du travail, ils sont le plus souvent employés aux postes de manœuvres dans les secteurs du BTP, d'agents d'entretien pour le nettoyage industriel, plongeurs et/ou commis de cuisine dans le secteur de la restauration et manutentionnaires dans celui de la logistique.

Pour terminer sur les aspects méthodologiques, j'ajouterai que cette intervention s'appuie sur deux principales enquêtes ethnographiques. La première a été conduite entre mars 2011 et juin 2014 au sein d'une association de quartier, située dans le 20^e arrondissement de Paris. J'y animais des ateliers de français auprès d'un public d'« apprenant-e-s ». Quant à la seconde enquête, c'est une enquête que je mène depuis janvier 2013 à la permanence syndicale des « Travailleurs sans-papiers » de l'UD-CGT de Paris. Il s'agit d'une permanence pour le montage des dossiers de demande de régularisation au titre du travail. Enfin, c'est à partir de ces deux enquêtes ethnographiques que j'ai conduit une trentaine d'entretiens avec des travailleurs sans-papiers pour mon doctorat.

Au regard de ce qui vient d'être énoncé, l'objet de cette intervention va porter sur une partie de mes travaux de recherche. On s'intéressera aux migrations de travail de migrants subsahariens sans-papiers dans la région parisienne. La description de ces migrations, à travers celles des situations et des rapports à l'emploi qu'elles fondent, nous permettra de saisir ce qui semble faire système et qui s'inscrit dans un certain utilitarisme migratoire conditionné par les modes d'accès au marché du travail, les formes de mise au travail des migrants rencontrés, ainsi que les moyens qui permettent ou non la légitimation de leur place au sein de ces marchés du travail.

« Alors j'ai essayé comme tout Africain, comme tout émigré pour venir aussi, pour tenter ma chance »

[Koly, Malien, 31 ans et sans emploi au moment de l'entretien]

Les migrations observées vers la France ont pour motif principal la recherche d'un travail, soit l'accès au salariat moderne. Principalement éleveurs et agriculteurs dans leurs pays d'origine, les migrants rencontrés ne disposent pas d'argent. C'est ce que d'autres, comme Cilly, un Malien de 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien, ont affirmé : « Chez nous, on travaille pas. C'est pour nous-mêmes ». Cilly ajoutera au cours de notre entretien : « Oui, si on a besoin d'argent, on vend un bœuf ou bien un mouton ». On peut faire ici une distinction des différents sens donnés au travail. Dominique Schnapper définit le travail comme : « L'occupation journalière à laquelle l'homme est condamné par son besoin et à laquelle il doit en même temps sa santé, sa subsistance, sa sérénité, son bon sens et sa vertu peut-être » (2007, p. 137). S'il apparaît que dans leur pays d'origine

les migrants rencontrés vivent d'une économie de subsistance, cette économie est en péril : « Parce que là-bas, y a que l'hivernage. Bon donc tu vas cultiver [pendant l'hivernage]. Y a pas de pluie, ça fait des années qu'il y a pas de pluie. C'est pas bon. C'est pour ça que je suis venu » [Siradji, Malien, 34 ans, employé de mairie en Seine-Saint-Denis en CDI et régularisé au titre du travail au moment de l'entretien]. Aussi, et notamment du fait de l'interpénétration de logiques économiques capitalistes avec une économie domestique (notamment du fait aussi d'une faiblesse (relative) de l'économie de subsistance ; Meillassoux, 1975), le travail au pays finit par donner peu de moyens de subsistance, moins de sérénité et peut-être même plus de vertu. Causes et conséquences, les flux migratoires vers la France deviennent essentiels dans la reproduction et production sociale des groupes familiaux et villageois, permettant l'engagement dans des rapports monétaires : « Par rapport aux galères au pays [au Mali], tu peux pas rester vivre là-bas. Tu peux pas vivre avec ton père qui a 70 ans, 75 ans ou bien 80 ans. Ton père, il va aller travailler et toi, tu vois ça. C'est pas possible. Du coup, il faut qu'on vive ici pour gagner notre vie et pour ces crises [assurer une retraite à ses parents notamment] » [Koly, Malien, 31 ans et sans emploi au moment de l'entretien].

La migration de travail comme horizon économique et social

Mais encore. Considérant : « [...] l'agent économique [...] comme le produit de conditions historiques tout à fait particulières » (Bourdieu, 2003, p. 85), c'est également la transcription d'un habitus économique qui intervient ici. Si Bourdieu a examiné les conditions d'émergence et d'acquisition de cet habitus au sein de la société algérienne, habitus qui a exigé selon lui une véritable conversion et a transformé aussi bien le sens du travail que les habitudes temporelles et les stratégies sociales de reproduction, il y a vu un : « [...] nouveau sens imparté au travail avec la « découverte » du travail salarié et la dévaluation corrélative des activités agricoles [...] » (*ibid.*, p. 85). Alors, il semblerait qu'au pays, on ne travaille pas. « Je travaille avec les vaches, c'est pas un travail de travailler avec les vaches. [...] J'ai fait six mois comme ça. [...] Moi je me suis dit qu'il faut que je vienne en France », lâche Souanding, un Malien, de 22 ans et sans emploi au moment de l'entretien. De deux choses l'une. La première est qu'il y a une réelle dévaluation des activités agricoles comme les propos de Souanding, ou encore ceux de Cilly évoqués plus haut, le sous-tendent. La deuxième s'illustre dans la suite de l'entretien avec Souanding : « Par exemple si j'étais au village, j'ai rien à faire. Bon, je travaille avec des vaches seulement. Bon, lui, il [son frère] travaille ici [en France]. Il s'occupe de la maison, l'argent tout le nécessaire pour avoir tout ça, comme ça ». Ce qui s'inscrit ici en filigrane, c'est que parce qu'elle autorise le travail salarié et donc l'accumulation de numéraire nécessaire à la subsistance des groupes familiaux, la migration est ce qui fait l'homme : « T'as des responsabilités. Par exemple, si ta famille ils n'ont pas le moyen, c'est à toi de prendre ta famille en charge, si t'es un homme » [Koly, Malien, 31 ans et sans emploi au moment de l'entretien]. Dans ces sociétés, le statut de migrant devient recherché et hautement valorisé⁵⁰[1].

50. Mahamet Timéra (2001) fait le constat que : « Dans les migrations Sud-Nord, les jeunes hommes occupent une place prépondérante. Leur irruption dans l'espace public dépasse largement le cadre des pays du Sud et déborde dans les espaces des pays du Nord. Une des manifestations patentes de cette présence réside aussi dans leur mobilité qui traduit notamment une démarche conquérante de nouveaux mondes » (p. 37). L'auteur appréhende alors ces migrations autant dans : « [...] l'analyse du sens des projets migratoires que dans leur fonction de consécration sociale et de modalité d'entrée dans l'espace public » (p. 38).

La migration permet ainsi, à travers l'accumulation de numéraire qu'autorise le travail salarié, la reproduction et production des groupes familiaux et villageois. De là, la migration vers l'ailleurs, et ici la France, est le seul horizon économique et social escompté.

Le travail, paramètre essentiel dans la définition des situations migratoires

Comme l'a souligné ailleurs Mahamet Timéra (1996), le travail constitue le paramètre essentiel dans la définition des situations migratoires. Il l'est à plus d'un titre. Tout d'abord, il constitue le motif principal des départs vers la France : on migre pour trouver un travail salarié. Ensuite, durant le séjour en France, c'est lui qui viendra légitimer la présence. Un soir de février 2013, Cilly, un Malien de 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien, m'appelle pour me dire « Bonsoir ». Après quelques échanges cordiaux au sujet de la famille, Cilly tient à s'entretenir avec moi au sujet de Diaye (de nationalité malienne, 25 ans et sans emploi au moment de l'entretien), qui est depuis peu de retour d'Italie et revient aux ateliers de français. Cilly m'alerte : Diaye est un voyou, ce « petit » est « dangereux ». Il le sait car il le connaît depuis le Mali. Puis, Cilly appuie ses propos : Diaye mange et ne cherche pas de travail. Cilly tient à le faire savoir, à le rappeler : Diaye ne semble pas avoir sa place ici. Si on peut mettre ces propos en dialogue avec les discours politiques qui prône une immigration « choisie » plutôt que « subie », ils témoignent également d'une saturation relative des mécanismes de solidarité communautaire devant les difficultés et les entraves persistantes aux projets de sédentarisation et/ou d'intégration des migrants rencontrés (Timéra, 1997). Dans cette veine, le chômeur est illégitime et le retraité anachronique (Timéra, 1996). Aussi, se dégage-t-il un rapport à l'emploi particulier. Il faut être en emploi et ce, quel qu'en soit le travail : « Ouais aussi ça dépend, parce que si tu as pas les papiers, t'as pas le choix donc [de l'emploi] » [Karounga, Malien, 35 ans et agent d'entretien dans le secteur du nettoyage en CDI au moment de l'entretien]

La famille et le foyer : des marchés du travail segmentés qui forment l'horizon total du travail

Deux tactiques permettent aux migrants sans-papiers rencontrés, et donc sans autorisation de travail, d'être en emploi. La première consiste à se faire faire au marché noir un faux titre de séjour français ou européen, voire une carte nationale d'identité française, moyennant quelques centaines d'euros. Un décret du 11 mai 2007 relatif aux autorisations de travail délivrées à des étrangers, à la contribution spéciale due en cas d'emploi d'un étranger dépourvu d'autorisation de travail et modifiant le code du travail, qui vise à faire vérifier systématiquement les titres de séjour présentés à l'embauche à la préfecture. Il a eu pour conséquence de réduire les marges de manœuvre d'accès à l'emploi pour les sans-papiers par la présentation d'un faux titre de séjour. Cette législation a ainsi favorisé la multiplication des emplois sous alias, soit avec le titre de séjour « emprunté », « loué » à un tiers ; ce qui constitue la deuxième tactique. Ensuite, les migrants rencontrés sont en emploi le plus souvent par cooptation : « Je crois qu'il travaille parce que lui, son papa, il est ici [en France] » [Cilly, Malien, 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien]. Ce que veut dire Cilly ici, c'est que la famille tient lieu de

marché du travail et de manière plus large, de foyer : « Il faut que quelqu'un te fasse rentrer [dans son entreprise]. Par exemple, je te connais. Du coup, tu peux dire à ton patron que oui tu me connais, que je suis gentil. Que je suis comme ça, que je suis travailleur. Si tu vas en vacances, tu peux lui dire [au patron] que je vais te remplacer. Bon si je travaille pendant un mois ou deux mois [en remplacement], peut-être que ton patron va accepter que je continue. C'est comme ça que les gens travaillent. Sinon, c'est pas facile » [Tiecoura, Mauritanien, 25 ans et employé de marché en CDI au moment de l'entretien]

C'est dire, et selon la formule de Roger Waldinger, que : « [...] les employeurs recrutent essentiellement dans les réseaux de parents et d'amis de leur propre main-d'œuvre » (1993, p. 18). En outre, si la famille tient lieu de marché du travail, c'est un marché du travail spécialisé. Les propos de Tiecoura ci-dessus le soulignent. Employés sur un marché du travail dit secondaire caractérisé par des formes d'emploi précaires et instables, les migrants rencontrés occupent bien souvent les mêmes postes dans les mêmes secteurs d'activités : ils sont manœuvres pour le BTP, agents d'entretien dans le nettoyage, manutentionnaires dans le secteur de la logistique, et plongeurs et/ou commis de cuisine dans la restauration ; on pourrait y ajouter les secteurs de l'agriculture, de la confection et des services à la personne. Je n'insisterai pas sur les formes d'emploi occupées car celles-ci sont plutôt caractéristiques des secteurs d'activité. Dans la restauration et le nettoyage, nous trouvons des embauches en CDI et en CDD, dans le BTP et la logistique, majoritairement des missions intérim.

On peut dégager ici un deuxième type de rapport à l'emploi : des secteurs et postes particuliers forment l'horizon des possibles. Aussi, le rapport à l'emploi n'est-il premièrement fonction de ce qu'on pourrait appeler, à la suite d'Alexis Spire (2005), une « carrière de papiers ». « Sans-papiers », ils n'ont d'autres choix. On conviendra alors avec François Brun (2004) que la place des « sans-papiers » sur le marché du travail n'a rien d'aléatoire et répond à des logiques économiques visant à mettre en place de nouvelles formes de mise au travail et la création d'un infra droit.

Légitimer sa présence, légaliser son séjour

Nous l'avons dit, le travail constitue le paramètre essentiel dans la définition des situations migratoires. Aussi, y a-t-il plus qu'une injonction à travailler qui détermine l'emploi et les rapports à l'emploi. C'est également une question de légitimité qui intervient. L'occupation d'un emploi permet de se rendre légitime aux yeux de la famille restée au pays, des groupes sociaux qui se constituent en migration, et de la société d'accueil. En outre, c'est aussi ici qu'intervient une question de légalité. La saturation relative des mécanismes de solidarité communautaires évoquée plus haut, si elle est en partie fonction des discours politico-médiatiques sur une immigration considérée comme « subie », elle participe encore de formes de concurrence entre réguliers et irréguliers. L'irrégulier parce qu'illégal en devient clandestin aux yeux des autres : « Si tu veux, le souci, c'est la carte [de séjour]. Quand tu as la carte, tu fais tout. [...] Mais quand tu n'as pas la carte, tu n'as pas le choix. Y a même des personnes qui te disent jamais « Bonjour ». Du coup, je crois que si tu as la carte je crois ça aussi c'est le respect » [Cilly, Malien, 24 ans et sans emploi au moment de l'entretien]. Aussi, le

projet migratoire en vient-il à se reconfigurer, demandant à terme la régularité des situations administratives observées.

Les politiques migratoires à l'endroit du séjour et de l'emploi des étranger·ère·s, évoquant un droit subjectif, en viennent à autoriser et à absoudre les déréglementations croissantes du marché du travail, particulièrement en termes de flexibilité et de précarité. Aussi, certaines dispositions législatives abondent-elles dans ce sens. C'est ainsi que paradoxalement le dispositif inscrit dans la circulaire du 28 novembre 2012, relative à l'admission exceptionnelle au séjour pour des étrangers sans titre, permet, d'une part, une régularisation du séjour par le travail et participe d'une certaine façon à la régulation de certains secteurs d'activité par la régularisation des situations administratives des salarié·e·s de ces secteurs. D'autre part, cette circulaire fait dépendre une partie du processus de régularisation aux employeur·se·s en exigeant la preuve d'une ancienneté dans l'emploi par la production de bulletins de salaire et la présentation d'une promesse d'embauche sous la forme du Cerfa n° 15 186*03, comprenant une taxe due à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration ; pièces que l'employeur·se doit fournir à sa/son salarié·e.

Et parce que le titre de séjour délivré est soumis au respect de la promesse d'embauche par la présentation de bulletins de salaire valant pour preuve et pièces cardinales des dossiers, on ne peut que souligner une certaine aliénation au travail pour pouvoir s'inscrire et se maintenir dans les registres de la légitimité et de la légalité qui sont seuls à pouvoir absoudre la présence en France. Ils deviennent les symboles d'une migration réussie.

La grève du travail : une manière de lutter pour de nouveaux rapports à l'emploi

Mais contre l'accès au séjour et à l'emploi en France aliénant, certains travailleurs sans-papiers, se mobilisent, contestant ce vieil utilitarisme migratoire que décrit Alain Morice : « [...] cette propension qu'ont les sociétés à régler la question migratoire sur l'intérêt (ou le désavantage) escompté des étrangers qu'elles font ou laissent venir, principalement sous le rapport de la force de travail fournie. Une fois surgi sur la scène publique, cet utilitarisme se présente comme une somme d'anticipations et de conclusions alternativement favorables et hostiles à l'immigration, qui donnent l'impression d'une doctrine pragmatique débouchant sur une gestion « au jour le jour », et parfois injuste » (Morice, 2001, p. 44).

Dans leurs mobilisations collectives, qui prennent appui sur le grand épisode de grèves de 2008-2009 qui a vu plus d'un millier de travailleurs sans-papiers appuyer massivement sur les contradictions entre les politiques migratoires et leurs situations d'emploi, les travailleurs sans-papiers revendiquent leur droit au travail et au séjour. Par ce biais, et mettant quelque peu au pied du mur certaines préfectures, acculées par les inspections du travail, et qui se voient donc dans l'obligation de régulariser les situations administratives pour régulariser l'activité du travail, la question du travail des étrangers en France fait débat. Par ces mobilisations, les travailleurs sans-papiers tendent à repolitiser le débat public sur une immigration économique et s'inventent d'autres rapports à l'emploi :

« Euh bon en même temps, après [la grève], il nous parlait de formations. Je sais pas quelle formation qu'on va faire. Bon, moi je préfère avoir mon métier parce que quand tu n'as pas ton métier, je sais que, après, ici en France, si tu n'as pas de métier, c'est trop difficile de travailler pour toi. Parce que quelqu'un ne peut pas toute la vie travailler manœuvre. Manœuvre, c'est toi qui travaille plus, travaille plus que tout le monde. C'est toi qui n'es pas respecté plus que tout le monde. Donc ça c'est pas des bons métiers. Je préfère avoir mon métier. Après je laisse le manœuvre » [Salif, Sénégalais, 31 ans, travailleur intérimaire et régularisé au titre du travail au moment de l'entretien].

À travers leurs mobilisations collectives, les travailleurs sans-papiers ouvrent un nouvel horizon des possibles que de nouveaux rapports à l'emploi permettent.

Bibliographie

BOURDIEU Pierre, 2003, « La fabrique de l'habitus économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 150, n°1, pp. 79-90.

BRUN François, 2004, « Sans-papiers, mais pas sans emploi », *Plein droit*, vol. 2, n° 61, pp. 8-12.

MEILLASSOUX Claude, 1975, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris : L'Harmattan.

MORICE Alain, 2001, « "Choisis, contrôlés, placés" - renouveau de l'utilitarisme migratoire », *Vacarme*, n° 14, pp. 56-60.

SCHNAPPER Dominique, 2007, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris : Gallimard.

SPIRE Alexis, 2005, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945- 1975)*, Paris : Grasset.

TIMÉRA Mahamet, 1996, *Les Soninké en France. D'une histoire à l'autre*, Paris : Karthala.

TIMÉRA Mahamet, 1997, « L'immigration africaine en France : regards des autres et repli sur soi », *Politique africaine*, n° 67, pp. 41-47.

TIMERA, Mahamet, 2001, « Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation », *Autrepart*, n° 18, pp. 37-49 ; <https://doi.org/10.3917/autr.018.0037>

WALDINGER Roger, 1993, « Le débat sur l'enclave ethnique : revue critique », *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 9, n°2, pp. 15-29.